

MONSANTO Europe S.A.

Fiche de sécurité Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit
Roundup® 3 Plus

Annexe VI du règlement CLP, index n°

Non applicable.

C&L ID No.

Non disponible.

No. EC

Non applicable.

Règlement REACH n°

Non applicable.

No. CAS

Non applicable.

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société/(Bureau des ventes)

MONSANTO Europe S.A.
Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040
Anvers, Belgique

Téléphone: +32 (0)3 568 51 11

Fax/Télocopieur: +32 (0)3 568 50 90

Adresse électronique:

safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

Téléphone: Belgique +32 (0)3 568 51 23

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas encore classée selon le règlement (EC) n°1272/2008.

Etiquetage UE (classification établie par le fabricant) - Classification/Etiquetage du produit selon la Directive de l'UE sur les Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Non classé comme dangereux.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Etiquetage national actuel - France

Sans classement

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S23 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.

S37 Porter des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux

Contact avec les yeux, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Effets possibles sur l'environnement

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

La préparation n'est pas persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

Composition

Composants	No. CAS	No. EC	EU Index No. / Règlement REACH n° / C&L ID No.	% pondéraux (approximatif)	Classification
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	933-426-9	015-184-00-8 / - / 02-2119693876-15- 0000	21	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2; H411; { c } N; R51/53; { b }
Surfactant(s)			- / - / -	8	R53; { a }
Surfactant et ingrédients mineurs de formulation			- / - / -	<0,1	
Eau	7732-18-5	231-791-2	- / - / -	>=70 - <=71	

Texte intégral du code de classification: voir la section 16

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau.

Si possible, retirer les lentilles de contact.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés.

Laver la peau atteinte à grande eau.

Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.

Inhalation

Transporter à l'air libre.

Ingestion

Faire boire de l'eau immédiatement.
NE PAS faire vomir sauf avis médical contraire.
Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS:

Peu de danger pour l'environnement.

GRANDES QUANTITÉS:

Réduire la dispersion au minimum.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Prévenir les autorités.

Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS:

Laver la zone contaminée à l'eau.

GRANDES QUANTITÉS:

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
- Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.
- Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.
- Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
- Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.

Entreposage

- Température minimale d'entreposage: -15 °C
- Température maximale d'entreposage: 50 °C
- Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
- Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
- S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
- Durée minimale de conservation: 5 ans.
- Nomenclature ICPE : NC

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant(s)	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant et ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection de la peau

- En cas de contact répété ou prolongé:
- Porter des gants résistants aux produits chimiques.
- Gants résistants aux produits chimiques, dont ceux composés de matières imperméables telles que le nitrile, le butyle, le néoprène, le polychlorure de vinyle (PVC), le caoutchouc naturel et/ou avec barrière laminée.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Vert
Odeur:	Légère
Forme:	Liquide
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Aucune donnée.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1,086 @ 20 °C / 4 °C
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante, solution aqueuse.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	4,4 mPa·s @ 21 °C
Viscosité cinématique:	4,03 cst @ 21 °C
Densité:	1,086 g/cm ³ @ 20 °C
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	4,9 @ 20 °C @ 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: < -3,2 @ 25 °C (glyphosate)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation plus concentrée

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité.

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,11
Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 1,11
Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,00
Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0,00
Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 7

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 9-induction:

Incidence positive: 0 %

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate }

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Souris, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 5.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: foie
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
Tumeur DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
Tumeurs: néant

Rat, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: yeux
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
Tumeur DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 10.000 mg/kg d'aliment
Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite
Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation plus concentrée

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: > 989 mg/L

Carpe commune (*Cyprinus carpio*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: > 895 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, flux continu, CE50: 676 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEr50 (rythme de croissance): 284 mg/L

Lentille d'eau (*Lemna gibba*):

Toxicité aiguë, 7 jours, semi-statique, CE50: 66,6 mg/L

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg d'aliment

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg d'aliment

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 254 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 330 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.250 mg/kg de sol sec

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

53 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate }

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60.000 L/kg

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur spécial à haute température contrôlée.
Éliminer comme déchet industriel dangereux.
Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.
Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.
Éliminer comme déchet industriel non dangereux.
NE PAS réutiliser les conteneurs.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/RID, IMO ou IAT/ICAO

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée
Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive 91/414/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

® Marque déposée.

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée selon le règlement (CE) n°1907/2006 (Annexe II), modifié par le règlement (CE) n°453/2010.

Ne pas entrer dans la zone traitée avant le séchage complet.

Classification des composants

Composants	Classification
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. N - Dangereux pour l'environnement R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Surfactant(s)	R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Surfactant et ingrédients mineurs de formulation	
Eau	

Notes de fin de document:

{ a } Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)

{ b } Etiquetage UE (Annexe I)

{ c } Classification Européenne CLP (Annexe VI)

{ d} Classification Européenne CLP (classification établie par le fabricant)

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

Annexe Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Rapport de la Sécurité Chimique:

Lire et suivre les instructions de l'étiquette

00000005304

Fin du document